AVANT ART. 10 N° 3185

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º 3185

présenté par M. Ferrand, M. Savary, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Tourret, M. Travert, Mme Untermaier et Mme Valter

à l'amendement n° 1681 de M. Brottes

AVANT L'ARTICLE 10

Après le mot :

« activité »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« commerciale, prévoient une échéance commune. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.